

VERSION POUR LES ENFANTS

La Convention relative aux Droits de l'Enfant

- 1. Tous les enfants de moins de 18 ans ont TOUS ces droits. Tu as le droit ...**
- d'être traité de manière juste, peu importe qui tu es, d'où tu viens, la langue que tu parles, tes croyances ou l'endroit où tu habites.
- d'avoir des adultes qui font toujours ce qui est le mieux pour toi.
- d'avoir tous ces droits protégés par ton gouvernement.
- de bénéficier du soutien et des conseils de tes parents et ta famille.
- de vivre une vie pleine.
- d'avoir un nom et une nationalité.
- d'avoir une identité officielle.
- de ne pas être séparé de tes parents, à moins que ce soit pour ton propre bien.
- d'être réuni avec tes parents s'ils ont dû aller dans un autre pays.
- de ne pas être illégalement déplacé à l'intérieur de ton propre pays.
- d'avoir ta propre opinion entendue et d'être pris au sérieux.
- de chercher des informations et d'exprimer ce que tu penses en parlant, en écrivant et en dessinant, sauf si cela ne respecte pas les droits d'autrui.
- de penser et croire à ce que tu veux, et pratiquer la religion de ton choix dans le respect du rôle de guide joué par tes parents.
- d'être avec des amis et de rejoindre ou établir des clubs.
- d'avoir une vie privée et une famille respectées.
- d'obtenir des informations fiables auprès de la presse, des livres, de la télévision tant qu'elles ne sont pas nuisibles.
- d'être élevé par tes parents, si possible.
- d'être protégé du tort et de la maltraitance sous toutes leurs formes.
- de bénéficier d'une protection et d'une aide spéciale si tu ne peux pas vivre avec tes parents.
- d'avoir les meilleurs soins possibles si tu est adopté ou dans une famille d'accueil.
- d'avoir une protection spéciale et de l'aide si tu es un réfugié.
- d'avoir accès à l'éducation et au soutien nécessaire si tu as un handicap.
- d'avoir les meilleurs soins et informations possibles pour t'aider à rester en bonne santé.
- d'habiter dans un endroit régulièrement contrôlé si tu n'habites pas avec ta famille.
- de bénéficier de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou dans le besoin.
- d'avoir un niveau de vie décent : de la nourriture, des vêtements et un endroit sûr pour vivre.
- d'avoir une éducation.
- d'avoir une éducation qui développe ta personnalité et tes aptitudes, et qui t'encourage à respecter l'environnement, les différentes personnes et cultures.
- de profiter de ta propre culture, religion et de ta langue, même si elles sont différentes de celles de la majorité ethnique dans ton pays.
- de te reposer, de jouer et de te détendre.
- d'être protégé d'un travail qui nuit à ta santé ou à ton éducation.
- d'être protégé des drogues dangereuses et du commerce des drogues.
- d'être protégé des abus sexuels.
- de ne pas être enlevé ou vendu.
- d'être protégé de l'exploitation sous toutes ses formes.
- de ne pas être puni d'une manière cruelle ou nuisible.
- d'être protégé et soigné en temps de guerre. Si tu as moins de 15 ans, tu ne devrais jamais être enrôlé dans les forces armées.
- de recevoir une aide spéciale si tu as été blessé, abandonné ou maltraité.
- d'être aidé et traité équitablement si tu es accusé d'avoir violé la loi.
- d'être protégé par les lois nationales et internationales.
- 42. TOUS les enfants et les adultes doivent apprendre et connaître ces droits.**

Il s'agit d'une version simplifiée de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La Convention a été signée par 191 pays. La Convention se compose au total de 54 articles. De l'article 43 à 54, les articles définissent comment les gouvernements et les organisations internationales doivent assurer que les enfants ont accès à leurs droits.

Pour une version complète de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, voir : www.unicef.org/crc

